

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

**Absents :**

M. Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Carmela DEGLIAME - M. Ludovic LEFFET - Mme Déborah RUYAULT - M. Guillaume DUBOS

**Pouvoirs :**

M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES  
Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à M. Denis GIRARD  
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE  
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER  
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK  
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO  
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>28</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>28/02/2024</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>28/02/2024</b>

**Objet :** Suppression d'un poste d'adjoint au maire, création d'un poste de conseiller municipal délégué et maintien du taux des indemnités de fonctions aux élus

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-17 et L.2122-14,

**VU** le Code électoral, notamment son article L.270,

**VU** la loi n° 92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

**VU** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de sept adjoints,

**VU** la délibération n°20-07-30 en date du 3 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a décidé la création de sept postes d'Adjoints au Maire,

**VU** la délibération n°23-06-28 en date du 29 juin 2023 fixant le nombre d'Adjoints et de Conseillers délégués ainsi que la modification du taux des indemnités de fonctions des Elus,

**VU** la délibération n°23-06-29 en date du 29 juin 2023 portant élection de quatre nouveaux adjoints au maire et proclamant notamment Madame COUDRIER, 5ème Maire Adjoint,

**VU** le courrier du Sous-Préfet de Sarcelles en date du 18 janvier 2024 acceptant la démission de Madame Laura COUDRIER,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20240304-24-03-02-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2024  
Date de réception préfecture : 08/03/2024

VU le courrier du Sous-Préfet de Sarcelles en date du 18 janvier 2024 acceptant la démission de Madame Laura COUDRIER,

VU l'arrêté municipal n°2024-05 PER en date du 29 janvier 2024 portant fin de délégations de fonctions et de signature de consenties à Madame Laura COUDRIER,

**CONSIDERANT** que les missions précédemment exercées par Madame Laura COUDRIER ne seront pas réattribuées,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire et de conseillers délégués,

**CONSIDERANT** que le corps municipal compte actuellement 7 adjoints, mais que ce nombre pourrait être ramené à 6 adjoints, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé,

**CONSIDERANT** que les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal qui s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Pour : 16

M. Patrick CANCOUET - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Marc Monsieur CLOUET) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis GIRARD (pouvoir Mme Amalia CAPITAIN) - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 12

M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND.

**Article 1 : DE PREND ACTE** de la démission de Madame Laura COUDRIER en qualité de 5<sup>ème</sup> Maire Adjoint.

**Article 2 : DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à six.

**Article 3 : DE CREER** un poste de conseiller municipal délégué, portant ainsi le nombre de conseillers délégués à quatre.

**Article 4 : DE MAINTENIR** les taux des indemnités des Elus locaux définie dans la délibération n°23-06-28 du 29 juin 2023 et annexé à la présente délibération.

**Article 5 : D'APPROUVER** le fait que chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire est promu d'un rang.

**Article 6 : D'ACTUALISER** le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le 08-03-24

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance  
Mme Bouchra DERKAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20240304-24-03-02-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2024  
Date de réception préfecture : 08/03/2024